



GOURNAY
SUR MARNE

Service Action Co-éducative
Services.population@gournay-sur-marne.fr
01.43.05.06.41

INFORMATION AUX PARENTS

Gournay-sur-Marne, le 8 avril 2026.

Réf. : GB/AP/26-04-0001

Objet : Évolution de l'organisation des accueils de loisirs

Affaire suivie par : Antoine PREVOST

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Durant notre campagne municipale, nous avons pris devant vous un engagement clair : améliorer concrètement l'accès aux services publics du quotidien, en particulier ceux qui concernent l'accueil de vos enfants.

Dès son installation, la Municipalité a donc engagé un travail approfondi d'adaptation du service public, afin de mieux répondre aux besoins réels des familles tels qu'ils se sont exprimés ces derniers mois. Il s'agit d'un choix assumé : faire évoluer nos organisations pour qu'elles soient plus justes, plus accessibles et plus efficaces.

Ces évolutions poursuivent un objectif clair : permettre à un plus grand nombre d'enfants d'accéder aux accueils, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de sécurité, d'encadrement et de qualité éducative. Nous faisons ainsi le choix d'un service public à la fois ouvert et exigeant.

Ainsi, plusieurs ajustements seront progressivement mis en œuvre dans une logique d'expérimentation et d'amélioration continue du service public.

Les capacités d'accueil seront augmentées sur les centres : les mercredis, les vacances scolaires et les temps périscolaires du soir pour l'Accueil du Château et de l'Île aux Enfants. Cette évolution répond directement aux attentes exprimées par de nombreuses familles confrontées à des difficultés d'inscription.

Les mesures relatives aux vacances de printemps entreront en vigueur dès le 20 avril 2026 : les possibilités d'inscription ont d'ores et déjà été mise à jour en ce sens sur le portail famille.

Les nouvelles capacités d'accueils relatives aux mercredis et au périscolaire du soir seront effectives sur les centres à compter du 4 mai 2026. Afin de permettre aux familles de s'organiser, elles sont accessibles à la réservation sur votre espace d'inscription.

Dans le même temps, les modalités de réservation évolueront afin d'apporter davantage de lisibilité. À partir du 13 avril 2026, il sera possible d'inscrire ou d'annuler chacune de vos réservations jusqu'à un jour ouvré avant l'activité concernée, soit au plus tard l'avant-veille à 23 h 59 (hors week-ends et jours fériés), dans la limite des places disponibles. Cette évolution vise à mieux prendre en compte les contraintes du quotidien des familles.

Un dispositif de liste d'attente est également en cours de test. Il permettrait, dans les prochaines semaines, de quantifier le nombre de familles n'ayant pu obtenir de place pour les différentes prestations proposées. Là encore, il s'agit d'améliorer la lisibilité quant aux besoins réels.

Enfin, l'accueil du mercredi à la demi-journée sera rétabli à compter du 20 mai 2026, dans la limite d'un nombre de places défini, afin de faciliter l'accès des enfants aux activités associatives de la Ville. Les familles pourront opter, au choix, pour une matinée avec déjeuner ou un après-midi avec goûter. Ce choix traduit notre volonté de mieux articuler les temps éducatifs municipaux et la richesse du tissu associatif local.

Dans ce cadre, des horaires d'arrivée et de départ fixes seront instaurés. Un créneau unique, compris entre 13 h 30 et 13 h 45, sera ainsi mis en place afin de garantir un fonctionnement lisible, sécurisé et cohérent pour l'ensemble des usagers.

Ces évolutions s'inscrivent dans une logique de responsabilité partagée. La qualité du service public repose aussi sur le respect des règles collectives, notamment en matière d'horaires et de réservation. C'est à cette condition que nous pourrions durablement accueillir davantage d'enfants et répondre de manière plus équitable aux besoins de chacun.

Un temps d'échange sera proposé fin juin à l'ensemble des fédérations, pour exposer le bilan de cette période expérimentale et envisager avec vous, les dispositions qui pourraient être retenues pour l'année scolaire 2026-2027. À la rentrée, une réunion publique sera organisée pour présenter la nouvelle organisation telle que nous l'aurons définie.

À travers ces mesures concrètes, la Municipalité affirme sa volonté d'agir rapidement et efficacement, en transformant les engagements pris devant vous en actions visibles et utiles au quotidien.

Les services municipaux restent pleinement mobilisés pour vous accompagner dans ces évolutions et répondre à vos questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire-adjointe en charge de l'Éducation
et du Lien Intergénérationnel,



Géraldine BADUEL